

Avis de candidature la délivrance d'autorisation d'occupation d'un stand au Salon du Bien-être pour Octobre Rose 2024

Contexte : Le CCAS de Petit-Caux organise, pour la 2^{ème} année consécutive, un salon du bien-être dans le cadre d'Octobre Rose le Samedi 05 octobre 2024.

1 - Emplacements à attribuer :

o Date et Lieu

Le salon aura lieu le samedi 05 octobre 2024 dans la salle Jacques BREL, à Saint Martin en Campagne, avec une ouverture au public dès 13h30 à 17h.

La salle va permettre d'accueillir plusieurs stands.

Un stand correspondra à la longueur de 2 tables et 2 grilles d'exposition qui seront fournis par la ville.

A noter qu'une partie de la salle sera réservée à des tables rondes, et un autre espace permettra la réalisation d'activités sportives effectuées par le service des Sports de la ville.

o Respect du thème du Salon :

Les stands doivent correspondre à l'activité du Salon, c'est-à-dire être en rapport avec le dépistage du cancer du sein (soutien aux associations de patients, aide à la recherche médicale, participer aux soins de support, activité de prévention aux cancers, etc.)

Chaque candidat devra indiquer son lien avec Octobre Rose pour prétendre à intégrer le salon.

o Choix des stands :

L'espace étant limité, les candidats seront retenus après avis et choix de la Commission Santé Social (instance regroupant les élus de la ville en charge des questions sociales et de santé/prévention).

Les critères de sélection seront le respect de l'espace disponible et de justifier du lien avec Octobre Rose.

La Commission Santé Sociale sera attentive à diversifier l'offre proposée et à ne pas sur-représenter une profession, une association ou une activité.

2- Dossier de candidature :

Les personnes intéressées peuvent se faire connaître auprès du Pôle Santé Social-CCAS en présentant leur projet.

Les dossiers de candidature devront être les plus étayés possibles, afin de permettre une bonne évaluation du projet présenté.

3 - Calendrier :

Date de dépôt des dossiers : **du 01 mars au 15 avril 2024.**

La décision d'attribution de l'emplacement sera notifiée à l'intéressé au plus tard le **30 mai 2024.**

Les candidats non retenus seront avisés par courrier ou par mail.

Les dossiers de candidature pour les emplacements disponibles peuvent être remis :

- en main propre ou par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de Petit-Caux

Pôle Santé – Social - CCAS

3 rue du Val des Comtes

76370 PETIT-CAUX

- par voie électronique à l'adresse suivante : sante@mairie-petit-caux.fr